

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74 - N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1634 - 14 novembre 1991 - 3,50 F

D 1634 EL SALVADOR: VERDICT DANS LE PROCÈS DES ASSASSINS DES JÉSUITES

Le 28 septembre 1991, au terme de deux journées de procès public, la cour d'assises de San Salvador rendait son verdict dans l'affaire des huit (sur neuf initialement inculpés) militaires accusés de l'assassinat de six jésuites de l'Université centro-américaine et de deux femmes à leur service, le 16 novembre 1989 (cf. DIAL D 1495 et 1560). Les deux officiers de l'École militaire - le colonel Benavides et le lieutenant Mendoza - ont été reconnus coupables (nous n'avons trouvé nulle part mention des peines infligées...); les six accusés - dont un lieutenant et un sous-lieutenant - tous membres du bataillon d'élite Atlacatl ont été acquittés.

Dans le texte ci-dessous, extrait de *Carta a las Iglesias* du 16-30 septembre 1991, les milieux jésuites de San Salvador commentent ce jugement surprenant.

Un débat public sur le massacre des jésuites avait été organisé le 1er juillet 1991 à l'Université centro-américaine, avec la participation du député Moackley, chef d'une commission nord-américaine d'enquête sur cette affaire (cf. DIAL D 1581). Celui-ci avait une fois encore fait état de ses graves présomptions d'implication d'officiers supérieurs en amont du colonel Benavides.

Note DIAL

Le verdict du procès

L'arrêt de la Cour d'assises au terme des audiences publiques qui se sont tenues du 26 au 28 septembre a surpris tout le monde. Les avocats de la défense des militaires jugés s'attendaient à l'acquiescement de tous leurs clients. Les parties civiles et les membres du parquet nourrissaient l'espoir d'une condamnation générale. Même s'ils avaient envisagé l'hypothèse de l'acquiescement pour le colonel Benavides, en raison des craintes compréhensibles du jury à condamner un officier supérieur, ils estimaient en tout cas que les membres du commando du bataillon Atlacatl seraient certainement condamnés, étant donné les preuves accablantes de leur participation directe au massacre. Personne ne s'attendait à ce que le colonel Benavides soit condamné et les membres du commando acquittés. C'est pourquoi l'arrêt de la Cour d'assises appelle un examen attentif.

Apparemment, comme l'ont fait remarquer diverses personnalités politiques, le verdict du jury est l'expression d'une certaine "sagesse populaire": les condamnés sont "ceux d'en haut", c'est-à-dire ceux qui ont donné les ordres, et les acquittés sont "ceux d'en bas", les membres du bataillon Atlacatl qui ont exécuté le massacre.

Certes, un certain nombre de points du jugement rendent plausible ce verdict. Le provincial des jésuites, le P. José Maria Tojeira, avait lui-même fait remarquer auparavant que les membres du commando de l'Atlacatl n'étaient pas seulement des

bourreaux mais d'abord les victimes d'un système qui les avait déformés en tant que personnes et les avait transformés en machines à tuer. Les vraies responsabilités du massacre se situaient en amont, au niveau des commanditaires. D'où, même pour le provincial, l'éventualité d'un châtement moindre pour le colonel Benavides si celui-ci donnait les noms des autres militaires de haut rang qui ont planifié le massacre. Il semble que la Cour d'assises a suivi la même logique au moment de rendre son verdict: ce ne sont pas les membres du commando Atlacatl qui ont pris l'initiative d'assassiner les jésuites. Mieux, à l'exception des lieutenants chargés de l'"opération", les exécutants du massacre ne savaient pas très bien qui étaient les victimes. On leur avait donné l'ordre de supprimer "les têtes de la subversion". Si cela n'avait dépendu que des soldats "Pilijay" et "Satan", les jésuites seraient toujours en vie. Conformément à la théorie classique de la responsabilité morale, le plus probable est que les hommes de l'Atlacatl sont fondamentalement innocents. Comment pourrait-on exiger d'un type "Pilijay", à la réputation d'assassin au sein même de ses camarades de bataillon, qu'il soit capable de percevoir que l'ordre donné était "mauvais" ou "illégal".

Derrière cette analyse superficielle de la sentence affleurent un certain nombre d'obscurités. En premier lieu il est surprenant que tous les membres de l'Atlacatl aient été acquittés, et que les seuls deux condamnés aient été les officiers de l'Ecole militaire: le colonel Benavides et le lieutenant Mendoza. A en juger par les pièces du dossier mises à la disposition du jury, le lieutenant Espinoza a eu autant sinon plus de responsabilités que son camarade Mendoza dans l'exécution du massacre. Pourtant le lieutenant Espinoza a été acquitté et Mendoza condamné. Espinoza appartient au bataillon Atlacatl; Mendoza, non. Le bataillon Atlacatl, le premier des corps d'élite de l'armée salvadorienne dont les hommes ont "fièrement" défilé le 15 septembre - selon l'expression de Me Carlos Alfredo Méndez, le premier des avocats de la défense des assassins -, est sorti intact du tribunal, "le front haut". Il semblerait qu'en acquittant les membres du commando de l'Atlacatl, le jury ait voulu éviter une crise, celle qu'auraient provoquée le mécontentement et la rage des bataillons d'élite en cas de condamnation de leurs camarades. Le haut commandement militaire ne pouvait pas se payer le luxe de permettre que ses unités d'élite soient publiquement humiliées, alors qu'elles portent le poids le plus lourd de la guerre sur le champ de bataille quotidien. Avec un tel arrêt de la Cour d'assises, les hommes de l'Atlacatl peuvent désormais rentrer dans leurs casernes "le front haut", sans se préoccuper outre mesure si les ordres de tuer qu'ils reçoivent sont illégaux ou non.

Par contre, il fallait absolument condamner quelqu'un. L'opinion publique mondiale n'aurait pas toléré que tous les militaires accusés soient acquittés. Le gouvernement salvadorien n'était pas non plus en état d'affronter la crise de crédibilité, pour son image internationale, qu'aurait provoquée un verdict d'acquittement pour tous les accusés. C'est pourquoi il a été convenu de condamner le colonel Benavides. Il fallait choisir entre le militaire de haut rang ou les hommes de l'Atlacatl. L'armée a finalement décidé de sacrifier Benavides. Il a, semble-t-il, été plus facile de convaincre les camarades de promotion du colonel sur le prix à payer pour la sauvegarde de l'institution militaire et de son image, que de calmer les fureurs des bataillons d'élite en cas de condamnation des hommes de l'Atlacatl. D'ailleurs une amnistie de Benavides est toujours possible, chose que le président Cristiani n'a jamais écartée dans ses interventions publiques sur cette affaire.

Vu dans cette perspective, le verdict de la Cour d'assises prend une autre dimension. Il apparaît comme une décision on ne peut plus soupesée, calculée au millimètre, comme s'il fallait lever toute suspicion qu'elle ait pu être préméditée pour être suggérée au tribunal. Il ne faut pas perdre de vue le soin qu'a eu le gouvernement de mener l'affaire "à bonne fin". La Cour suprême de justice a pris

toutes les précautions pour ne pas sombrer dans le ridicule avec cette affaire ayant valeur, aux yeux du monde entier, de test sur les progrès du système judiciaire salvadorien. Tous les recours déposés par les avocats de la défense des accusés ont été, les uns après les autres, rejetés par toutes les instances d'appel. Déclarés sans fondement, ils auraient été, en d'autres circonstances, reçus par le système judiciaire sous la pression des milieux militaires faisant tout pour libérer les accusés. Mais la Cour suprême de justice ne pouvait s'offrir le luxe de voir, durant l'acte final du drame, s'effondrer tout l'édifice de respectabilité construit de longs mois durant. Il n'est donc pas déraisonnable de supposer que le jury a été composé à cet effet, pour servir une justice apparente qui est une première dans l'histoire judiciaire d'El Salvador. Le fait même de l'audience publique est en soi une donnée surprenante. Tout comme l'acquiescement de tous les accusés de l'Atlatl. Si du moins les deux lieutenants et le sous-lieutenant avaient été condamnés au même titre que le colonel Benavides, le verdict aurait été plus crédible. Pourquoi le seul lieutenant Mendoza, précisément parce qu'il n'appartenait pas à l'Atlatl?

Tout n'est cependant pas obscur. Le jugement a eu aussi ses aspects positifs. Le seul fait d'avoir fait asseoir durant trois jours, sur le banc des accusés, huit militaires en uniforme et à la vue de tout le monde est un événement hautement symbolique, que nous espérons être un commencement de nouvelle société pour El Salvador. La pression internationale pour que justice soit rendue a été, sur ce point, décisive. Seule une pression de cet ordre était susceptible de faire plier les structures d'impunité derrière lesquelles l'armée s'est toujours retranchée et dont les avocats des accusés ont essayé de se prévaloir dans un premier temps.

En fin de compte la justice n'a pas été entièrement rendue, mais les structures d'impunité n'ont pas non plus fonctionné parce qu'elles ont été entièrement bloquées. Ni l'épuration des forces armées ni la restructuration du système judiciaire ne dépendaient du verdict rendu en l'occurrence par la Cour d'assises. Mais il se pourrait, après le procès du massacre de l'Université centro-américaine, qu'El Salvador commence à devenir un autre pays.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)